

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

Le 5 décembre 2024, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

DEFOND Thérèse

GOUTORBE TORRE Jeannine

CAZORLA Dominique

FORET Clotilde

MOREL Nathalie

CHARBONNIER Jérôme

GIBERT Maryline

PENT Damien

Étaient absents : CHABRIER Alexandre, DEFOND Marion.

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 8 novembre 2024
- Programme de voirie pour 2025
- Prévoyance
- Etude de devis pour la reliure de registres d'archives
- Bail emphytéotique pour le par photovoltaïque
- Passage en LED des éclairages de mise en valeur place de l'église
- Etude de devis pour les plantations au stade
- Etude de devis pour les projets de 2025
- Questions diverses

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- Annulation de la délibération sur les armoires de comptage électrique
- Subvention au SIVOM
- Décision modificative
- Non remboursement de caution

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du conseil du 8 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Programme de voirie pour 2025

L'enveloppe revenant à Saint-Priest n'est pas connue mais doit s'établir autour de **29 000 €** comme l'an dernier.

Les devis correspondants aux chemins repérés s'élèvent à :

Chemin	Montant
1. De la Croix du Té	4 658,99 €
2. Du Creux (Bonnevaux)	4 890,49 €
3. Des Frênes (Coppéré)	17 239,99 €
4. Jean Rathier (bourg – les Farges)	2 477,50 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux ci-avant mentionnés pour le programme de voirie 2025.

Ordre du jour : Prévoyance

À partir de cette année (janvier 2025), les municipalités sont dans l'obligation de prendre en charge 7€ par mois par agent de leur prévoyance.

Après délibération et vote à main levée et avec 7 votes « pour », 1 vote « contre » et 1 vote « abstention », le conseil municipal décide de prendre en charge 7€ par mois par agent de leur prévoyance.

Ordre du jour : Étude de devis pour la reliure de registres d'archives

Après étude de plusieurs devis, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis présenté par la reliure du Limousin pour un montant de 1 889,60 € HT avec option numérisation.

Ordre du jour : Bail emphytéotique pour le parc photovoltaïque

Après rencontre avec Me NION, le conseil municipal demande des précisions et assurances pour la phase de démantèlement ainsi que des précisions sur le loyer pendant la phase travaux (330 €/an).

Après délibération, le conseil municipal, autorise M. le maire a signé le bail emphytéotique pour le parc photovoltaïque. La signature prévue le 19 décembre à 9h00.

Ordre du jour : Passage en LED des éclairages de mise en valeur place de l'église

Avec le plan de relance, le SIEL avait fait bénéficier aux communes d'une prise en charge à 55% au lieu de 45% auparavant. A partir du 1^{er} janvier 2024, la participation des communes va passer à 56%.

Le SIEL propose le passage en LED des points lumineux de mise en valeur patrimoniale de la place de l'église pour un montant de 21 375 € HT. Le reste à charge pour la commune est de 9 169 € avec un retour sur investissement de 16 ans.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, ne valide pas le passage en LED des éclairages de mise en valeur de la place de l'église.

Plusieurs informations concernant l'éclairage public :

Les 3 points d'éclairage du stade sont toujours dans le patrimoine déclaré : les conserve-t-on ? La municipalité va faire les démarches nécessaires auprès du SIEL afin de sortir les 3 grands points d'éclairages du stade (points d'éclairage non raccordés depuis quelques temps déjà).

Ordre du jour : Annulation de la délibération sur les armoires de comptage électrique

Le conseil municipal, approuve après délibération et à l'unanimité l'annulation de la délibération sur les armoires de comptage électrique.

Ordre du jour : Étude de devis pour les plantations au stade

Après étude de plusieurs devis, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise PJA d'un montant de 1 245 € HT pour les plantations au stade.

Ordre du jour : Étude de devis pour les projets de 2025

Pour réaliser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des toilettes de la place de l'école, les devis suivants ont été retenus :

Maçonnerie, Auvergne TSB : 1280 € HT

Menuiserie, SAS Vallas & fils : 4527 € HT

Plomberie, Bost.T : 1435 € HT

Carrelage, Bonnemaïson : 3677.02 € HT

Une subvention sera demandée au conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Ordre du jour : Subvention au SIVOM

Vu la convention de 2020 avec le SIVOM sur la valorisation du travail des agents (cantonniers et secrétariat), celui-ci le facture à la commune à raison de 15 € de l'heure ; s'ajoutent les heures d'utilisation du matériel.

Cette valorisation met en péril le budget propre de SIVOM, aussi, nous avons voté le principe d'une subvention de 10€/heure. Pour les heures de 2023, cela représente 645,5 heures soit une somme de 6 455 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité, à main levée, une subvention de 6 455 € en faveur du SIVOM des Bois Noirs et de la Madeleine.

Ordre du jour : Décision modificative

Compte	Désignation	Montant
215731-247	Matériel roulant- débroussailleuse	+ 3100
217838-261	Autre matériel informatique – Onduleur	+ 260
2128-249	Autres agencements et aménagement – Place des grumiers	- 3 360

Ordre du jour : Non remboursement de caution

Suite à l'état des lieux réalisé lors du départ de M. NEUVILLE de l'appartement situé Place de la fontaine et suite aux nombreux travaux réalisés pour la remise en état de l'appartement, le conseil municipal, valide à l'unanimité le non remboursement de la caution de M. NEUVILLE soit 407 €.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Sécurisation de l'accès à la salle des fêtes**

Suite à une nouvelle série de vol, nous appelons les locataires de la salle des fêtes à une plus grande vigilance concernant la fermeture de la salle des fêtes lorsqu'ils ne sont plus sur place. La municipalité va procéder au changement des barilletts en mettant des clefs sécurisées (demande de devis).

Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 9 janvier 2025 à 20h00 à la mairie.
La séance est close à 23h30.

Le président :



Le secrétaire :

